



L'autruche

Numéro 1 / janvier 2024

Mensuel CGT offert
Pour les travailleurs sociaux assistant familiaux du département du nord

L'actualité:

tu veux des sous, alors signe !!!

Suite à l'annonce du gouvernement de donner une prime exceptionnelle «dite pouvoir d'achat» aux fonctionnaires d'état et hospitaliers, renvoyant à la négociation locale pour les territoriaux, notre « cher » président fait la tournée des vœux de bien bonne année, bonne santé mais pour « les sous dans l'porte monnaie » c'est NIET. Il a décidé de ne pas donner la prime pouvoir d'achat à ses salariés !!!

Pour exiger le versement de cette prime, signez la pétition de la CGT https://contact.lenord.fr/contact/prd11_7888211/bonne-annee-bonne-sante-et-des-sous-dans-l-porte-monnaie-petition?portal=dev_5325

En septembre a enfin aboutie, une note de procédure sur les IP (information préoccupante) ou ERDAF (Evaluation des Risques de Danger en Accueil Familial). Comme le démontre notre questionnaire de juin 2023, les assfam sont traumatisés.e.s par l'épée de Damoclès qui pèse sur leur tête notamment au regard de ce qui s'apparente à des abus de pouvoir de certains responsables qui décident de la remise systématique des dossiers aux procureurs sans prendre en compte la responsabilité de l'employeur !!!

Vous pouvez nous interpeller sur tous questionnements sur le sujet.

En décembre nous avons fait le point sur les réunions dites « Groupe de travail » spécifiques aux assfam avec comme sujet le document de fin d'accueil et la fiche relais.

Nous sommes prêts à échanger sur la prime de sujétion (qui est remise en négociation). Notez que pour « l'entretien », la CGT demande 15% de hausse immédiate et l'indexation sur le coût de la vie »

Au sein du groupe de travail avec les représentants du PAF (pôle accueil familial, nouveau service administratif qui vient organiser et valider des procédures pour qu'elles soient harmonisées sur l'ensemble des services départementaux et dans chaque DT), nous constatons une nouvelle strate de responsabilité qui peine à mettre en œuvre ces procédures (certaines sont en négociation depuis 2020) et à se faire respecter hiérarchiquement sur le terrain par des cadres qui conservent le contrôle !!!

Les groupes de travail seront remis en place en 2024 par une réunion trimestrielle: sans commentaires !!!

Le syndicat CGT et le Collectif Assfam souhaitent que tout vos vœux se réalisent pour 2024. Prendre soin de sa santé au travail pour vivre avec son entourage de bon moments ainsi que pour arriver à la retraite dans des conditions acceptables de santé!

Évidemment le réajustement des éléments de rémunération en lien avec le coup de la vie doit être mis en avant. Sachez que nous vous accompagnerons, notre organisation se mobilise pour vous et avec vous



Edito: tous les 2^{ème} mardi du mois les représentant.e.s du collectif assfam de la Cgt se réunissent pour travailler tout les sujets qui leurs sont soumis .

petit rappel

Nous sommes régulièrement proches de vous lors de réunions de convivialité où un.e collègue nous reçoit à son domicile afin de pouvoir échanger de toutes les problématiques qui vous semblent importantes;

Une prochaine réunion est déjà prévue à Lille en février, on vous communiquera le lieu et la date ultérieurement...

Ces moments sont vos moments, toutes les questions que vous vous posez, toutes les informations qui vous traquent. C'est le moment de les sortir et de nous interroger. C'est là également que vous avez la possibilité de nous rencontrer et de discuter de vive voix avec nous, vos collègues ...



Représentant.e.s CGT assistants familiaux et assistantes familiales

51 rue Gustave Delory 59047 Lille
E 101, nouveau forum, rue Gustave Delory 59047 Lille
03 59 73 65 73 (standard de la CGT)
06 40 15 38 50 (portable dédié aux assfam)
@ cgt.assfam59@gmail.com ou cgt@lenord.fr

Brèves d'info à vous donner

Maintien du salaire a 80%

De nombreuses collègues nous informent des difficultés pour faire appliquer la loi Taquet concernant la place vacante et le paiement des 80% de salaire. Voici la démarche à suivre pour y prétendre et obliger l'employeur à vous la verser:

Pour rappel, suite au départ d'un enfant, l'assfam doit informer le SAF de sa disponibilité pour un nouvel accueil. Qui de fait met en place vacante du fait de l'employeur qui doit, dès lors, vous payer 80% de votre salaire de la place libre. Attention cette disposition ne garanti le maintien que pour 3 agréments maxi pas au dessus. **Si vous n accueillez qu'un enfants vous risquez de vous retrouver sans salaire ce qui ne nous ne convient pas !!! Petit rappel dans n'importe quelle autre profession le paiement à 100% de du salaire est du meme s'il n'y a pas de travail (code du travail) !!!**Bien entendu, nous restons à vos côtés et sommes joignables si besoin.

Subtilité en cas d'arrêts de travail

Pour un arrêt de travail supérieur à 30 jours; l'assfam doit faire une visite de reprise avec la médecine préventive avant de reprendre son activité et les accueils.

Dans l'attente de sa visite médicale, l'assfam perçoit les 80% loi Taquet et ce jusqu'à la reprise effective matérialisée par un nouvel accueil.

En revanche si la médecine vous déclare en inaptitude, vous toucherez le salaire pour 1 accueil durant 30 jours. A partir du 31^{em} jour, vous percevrez l'intégralité de votre salaire prime de majoration incluse (si perçue auparavant) jusqu'au reclassement ou licenciement.

Dans tous les cas, il vaut mieux nous contacter afin d'être accompagné.e dès le début de cette procédure qui est très particulière et surtout stressante afin de ne pas affronter seul.e tout cela!

RENCONTRE : Le 30 janvier au théâtre de Somain est organisée une grande réunion avec comme présents un juge et un procureur.

Pour les assfam qui ont subi des ERDAF ou IP, c'est le moment de réclamer la présomption d'innocence qui est remise en cause par l'administration qui se cache sous la couverture de la responsabilité et qui gère nos « carrières » à la petite cuillère. Ce n'est pas dignes de la part d'un employeur qui a obligations de prévention, de santé et de conditions de travail correctes!!!

Bulletin de contact et de syndicalisation du collectif assfam Cgt pour le département du Nord :

J'envoie un mail à : cgt@lenord.fr

En précisant vos noms et prénoms, profession et lieu de travail

Nous vous recontacterons , bonne continuation

Témoignage:

Cette partie vous est réservée pour vos témoignages , pour nous raconter vos vies, les bons et les mauvais côtés !!!

Pour ce premier numéro, nous vous parlons d'un de nos représentants qui a passé les vacances de Noël à l'écoute d'une collègue, il témoigne :

Une jeune collègue nouvellement arrivée début 2023 s'est vue retirer les enfants dont un bébé de 9 mois suite à un « évanouissement » de quelques minutes qui a entraîné un passage de celle-ci 3 heures aux urgences.

Sans autres explications, on lui apprend qu'elle peut reprendre le travail mais pas avec les enfants antérieurement confiés alors que les médecins, le psychologue et le SAF sont d'accord.

Le collectif CGT assfam a soutenu cette collègue en interpellant la direction locale, mais aussi les responsables du PAF qui a botté en touche sous prétexte de congés !!!

Question : 3 heures de maladie pour sanctionner l'activité d'une assistance familiale ? Quelle prise en compte des atteintes physiques, mentales et psychiques ? A quand de la prévention sur ces situations comme nos collègues agents fonctionnaires ? A-t-on le droit d'être « malade » quand on est assfam ?

L'employeur devrait se poser la question du nombre d'assfam qui rendent leurs agréments. Sans compter le manque de recrutement faute de candidats et le vieillissement de la population .

Ce qui est sur, c'est que ce n'est pas en faisant des DPCA à 4/5/6 enfants qu'on va faire retomber la tension !!!

Zone de contact mail : Cgt.assfam59@gmail.com
animateur du collectif Alain Pollet 0649705769

Référent dossier individuel : David Garic 0614528872

Contact sectoriel assfam : Nora H: Roubaix, Tourcoing, Vallée de la lys / Alain P : Douai / Nathalie G : Valenciennes et Cambrai / Nora C : Lille et Roubaix / Christel B : Lille et Seclin / Laetitia C : Flandre et Lille / Naoual J: Métropole David G : Flandre

Possibilité de contact pour organiser une discussion « autour d'un café » contact : David Garric

Nous sommes tous assfam et pouvons être contacté sur les mails professionnels ou via le bureau CGT